

EXAMEN THEMATIQUE OCDE DE L'ENSEIGNEMENT TERTIAIRE

DIRECTIVES POUR LA PARTICIPATION DES PAYS

JUIN 2004

SOMMAIRE

I CONTEXTE	1
1. L'examen thématique	1
1.1 Objectifs de l'examen thématique OCDE de l'enseignement tertiaire	1
1.2 Champ et définition	1
2. Rapports généraux	4
2.1 Remarques générales	4
2.2 Procédures à suivre dans l'élaboration des rapports généraux.....	5
II POINTS SPÉCIFIQUES À ABORDER DANS LES RAPPORTS GÉNÉRAUX	7
1. Contexte national de l'enseignement tertiaire.....	7
2. Vue d'ensemble du système de l'enseignement tertiaire	7
3. Le système de l'enseignement tertiaire et le marché de l'emploi	8
4. Le rôle de l'enseignement tertiaire au niveau régional	9
5. Le rôle de l'enseignement tertiaire en matière de recherche et d'innovation	9
6. L'égalité des chances dans et par l'enseignement tertiaire	10
7. La dotation en ressources.....	11
8. Planification, gouvernance et réglementation du système	12
9. Assurer et améliorer la qualité de l'enseignement tertiaire.....	13
10. L'internationalisation et la mondialisation de l'enseignement tertiaire.....	14
11. Conclusion	14
III SOME PRACTICAL GUIDELINES FOR PREPARING BACKGROUND REPORTS	15
IV THE PROCESSES AND METHODOLOGY OF THE REVIEW	17

I CONTEXTE

1. L'examen thématique

1.1 Objectifs de l'examen thématique OCDE de l'enseignement tertiaire

1. L'examen thématique a pour objectifs d'ensemble de voir de quelle façon l'organisation, la gestion et la fourniture d'enseignement tertiaire peuvent aider les pays, aussi bien aujourd'hui qu'à l'avenir, à atteindre leurs objectifs économiques et sociaux et, dans ce cadre, d'examiner les rapports entre les politiques nationales de l'enseignement tertiaire et le comportement des établissements. L'égalité des chances, la qualité et la durabilité seront au cœur des préoccupations. L'examen est abordé sous l'angle des politiques *nationales*¹ intéressant le *système* de l'enseignement supérieur, plutôt que sous celui des mesures et des pratiques au niveau des établissements. On s'intéressera toutefois à la gestion des établissements, dans la mesure où les décisions visant à améliorer la gestion des établissements sont susceptibles de faire progresser les politiques nationales. Il portera en gros sur quatre points majeurs :

- Quels sont et quels devraient être les objectifs sociaux et économiques du système de l'enseignement tertiaire ?
- Comment les pays peuvent-ils faire en sorte que leur système d'enseignement tertiaire soit économiquement durable, que sa structure soit bien adaptée, qu'il existe des liens efficaces entre ses composantes et que les mécanismes prévus pour assurer la qualité fonctionnent bien ?
- Comment mobiliser un niveau de ressources satisfaisant pour le système ?
- Quels sont au niveau national les dispositifs et les mesures capables de garantir une gouvernance efficace de l'ensemble du système ?

1.2 Champ et définitions

2. Jusqu'ici, la définition de l'enseignement tertiaire ne posait pas trop de problèmes. L'enseignement tertiaire, plus volontiers baptisé enseignement supérieur, correspondait à l'activité des universités. Y figuraient un enseignement et une formation impliquant la mobilisation de compétences théoriques et intellectuelles de haut niveau dans la domaine des lettres, des sciences exactes et des sciences humaines ; la préparation des étudiants à l'entrée dans un nombre restreint de professions libérales telles que la médecine, l'ingénierie et le droit ; et une activité de recherche et d'érudition désintéressée. Au cours des 30 dernières années, les définitions de ce type ont perdu de leur fiabilité. Cela tient à plusieurs raisons. La fréquentation ayant progressé, les universités ont pris en charge la préparation à une gamme d'activités professionnelles beaucoup plus large que par le passé. Le jeu combiné de l'élargissement de la base de connaissances de nombreux métiers et de l'inflation des certifications fait que dans de nombreux pays de l'OCDE les médecins, les ingénieurs et les juristes ne sont plus les seuls à obtenir l'essentiel de leur qualification professionnelle à l'Université et qu'il en va de même pour les soignants, les comptables, les

¹ Mais dans de nombreux pays à structure fédérale, les mesures prises à l'échelon des États, des provinces ou des régions pèsent parfois autant, voire davantage, que la politique nationale. Il conviendrait d'en tenir compte dans les rapports généraux.

programmeurs, les enseignants, les pharmaciens, les orthophonistes ou les cadres d'entreprise. Dans certains pays de l'OCDE, l'Université a aujourd'hui une gamme d'enseignements qui va bien au-delà des diplômes traditionnels. Il s'agit là sans doute d'une activité réduite, mais on trouve de nombreux exemples d'universités proposant des formations permanentes ou des cours d'aménagement du temps libre, des cours de classe terminale pour préparer les futurs étudiants à la formation supérieure ou des cycles professionnels courts ne relevant pas du premier cycle. Par ailleurs, il arrive désormais beaucoup plus souvent, dans de nombreux pays de l'OCDE, que les universités aient, à côté de l'enseignement et de la recherche, une activité de conseil auprès des entreprises et des pouvoirs publics ou qu'elles apportent une contribution au développement économique et social, national ou régional. Cette évolution s'accompagne parfois d'une différenciation. Elle est marquée par l'apparition de différences plus nettes entre les universités en ce qui concerne le profil typique des enseignements et de public étudiant, ou le volume de l'activité de recherche. L'autre évolution notable dans certains pays de l'OCDE est l'émergence d'universités d'entreprise, qui dans un premier temps proposaient un enseignement et des qualifications de niveau tertiaire aux employés de l'entreprise, mais qui aujourd'hui offrent une formule de rechange à toute personne désireuse de payer. Par rapport à ce qui se passait il y a 30 ou 40 ans, les universités interviennent aujourd'hui sur le marché international naissant.

3. Outre ces évolutions qui effraient quelque peu l'image traditionnelle de l'enseignement tertiaire, les universités se trouvent aujourd'hui (ce qui n'était pas le cas il y a 30 ou 40 ans) confrontées à la concurrence accrue de nouveaux types d'établissements. Leur apparition a plusieurs motivations: il s'agit de rapprocher l'enseignement tertiaire du monde extérieur ; d'incarner une approche appliquée de la recherche ; d'offrir une préparation professionnelle de bon niveau, plus appliquée et moins théorique ; ou de faciliter l'élaboration d'itinéraires de formation mieux articulés entre les enseignements de niveau inférieur et les études tertiaires. Certains de ces établissements, l'Université des Sciences Appliquées de Suisse, la *Fachhochschule* d'Autriche et d'Allemagne, les IUT français ou les instituts polytechniques de Finlande, proposent des enseignements de niveau tertiaire. Dans le cas des *colleges* TAFE d'Australie, des *community colleges* du Canada, des écoles techniques à cycle de quatre ans en Allemagne et des instituts polytechniques de Nouvelle Zélande, on a à la fois des cours de niveau tertiaire et une gamme d'enseignements non tertiaires.

4. Dans certains pays de l'OCDE –la Suède en est un bon exemple --, il a été mis en place des cycles tertiaires courts et appliqués, même si les pays ont décidé de ne pas créer un secteur universitaire spécifique pour ce type de formation. C'est ainsi que la formation professionnelle avancée (*kvalificerad yrkesutbildning* ou KY) suédoise est parfois proposée dans les cours pour adultes organisés par les collectivités locales, dans les *colleges* privés assurant un enseignement et une formation, dans les dispositifs de réinsertion à l'intention des chômeurs, au même titre que dans les universités.

5. Le champ de l'examen thématique OCDE doit être défini de manière à prendre en compte les évolutions du type de celles évoquées dans le développement précédent. Il importe qu'il couvre toute la gamme des programmes, mais aussi toute la gamme des établissements proposant une formation tertiaire.

6. La méthode traditionnelle pour identifier l'enseignement tertiaire dans les collectes statistiques internationales part du cours ou du cursus et non de l'établissement. CITE-97, qui est le cadre internationalement accepté pour la collecte de données sur l'éducation, distingue trois types de formation tertiaire :

- CITE 5A correspond à des formations largement théoriques destinées à conférer les qualifications requises pour avoir accès aux programmes de recherche avancés et aux professions exigeant un haut niveau de compétence. Elles sont censées avoir une durée minimale de trois ans, même si l'on trouve des exemples de programmes 5A de moindre durée, notamment les formations de transfert proposées par les centres de premier cycle américains et canadiens ;

- CITE 5B correspond à des formations qui, au même titre que 5A, impliquent en général un certificat de fin d'études secondaires du second degré ou un équivalent, mais qui sont plus courtes, plus pratiques et plus axées sur les techniques ou les métiers que les formations 5A ;
- CITE 6 correspond à des programmes de recherche avancés pour lesquels on exige généralement la présentation d'une thèse.

7. Dans la pratique, il n'existe pas de critère simple permettant de définir la démarcation entre les programmes CITE 5A et 5B. Par ailleurs, CITE-97 assure l'identification des programmes post-secondaires non tertiaires, classés CITE 4, qui se trouvent « à cheval » entre le deuxième cycle secondaire et la formation post-secondaire. Jusqu'en 1997, ils étaient assimilés soit au deuxième cycle secondaire (CITE 3 actuellement), soit à la formation tertiaire (aujourd'hui CITE 5). Certains pays de l'OCDE ont encore du mal à faire la distinction entre programmes CITE 4 et CITE 5 dans leurs états statistiques sur la fréquentation de l'enseignement tertiaire ; la distinction entre les deux est parfois malaisée dans la pratique².

8. Outre les problèmes complexes posés par la définition de ce qu'est une formation tertiaire, le fait d'assigner un champ à l'examen uniquement à partir des programmes rendrait plus difficile l'adoption d'un cadre d'analyse capable de couvrir le vaste éventail des établissements offrant une formation tertiaire. De la discussion qui précède il ressort à l'évidence qu'en abordant le cadre de cet examen thématique OCDE il convient de prendre en compte à la fois les *cours* ou les *formations* et les *établissements*.

9. Il est suggéré, pour l'élaboration des rapports généraux, que les pays adoptent une perspective large et incluent dans leur analyse et leur discussion toute la gamme des établissements proposant une formation tertiaire de niveau CITE 4 et au-delà, l'accent étant mis sur les établissements proposant une formation de niveau CITE 5 et au-delà, *mais aussi* de niveau CITE 4. (En d'autres termes, il convient de *ne pas* tout axer sur les établissements dont les formations se situent uniquement au niveau CITE 4 ou au-dessous). **Il conviendra de privilégier les formations qui se situent actuellement au niveau CITE 5 et au-delà.** Les formations de niveau CITE 4 ne devront pas pour autant être laissées de côté lorsque la démarcation entre ces formations et les formations de niveau CITE 5 est malaisée, ou bien lorsqu'il existe à l'évidence des itinéraires articulés, et très fréquentés, reliant les qualifications CITE 4 et les qualifications CITE 5.

Remarque de terminologie

10. Le terme *d'enseignement tertiaire* est d'origine relativement récente. On lui préférerait jusqu'ici le terme d'enseignement supérieur, mais l'adoption du terme nouveau vise à refléter la diversité croissante -- déjà évoquée -- des établissements, des cursus et des objectifs. On utilise parfois aussi, avec une autre intention, le terme *d'enseignement post-secondaire* pour désigner la vaste gamme de formations et d'établissements qui s'offrent en fin de deuxième cycle secondaire. Mais c'est un terme trop large pour notre propos, car il englobe une gamme de préparations à l'exercice d'une profession qui sort du cadre du présent examen, ainsi qu'une multiplicité de programmes de formation des adultes qui ne sont pas l'objet essentiel de l'examen. Il est important d'adopter pour cet examen un angle plus restreint et ciblé que celui de l'ensemble des formations post-secondaires.

11. Les difficultés que l'on éprouve en anglais pour définir de manière précise le thème de l'examen thématique se ressentent aussi au moment de la traduction dans d'autres langues. C'est ainsi que la traduction littérale en français de l'anglais *tertiary education* (enseignement tertiaire) passe en France

² On trouvera une discussion plus détaillée de la définition des formations tertiaires dans OCDE (1999) *Classifying Educational Programmes. Manual for ISCED-97 Implementation in OECD countries*. Edition 1999, Paris.

(mais pas obligatoirement dans les autres communautés francophones) pour moins exacte que le terme d'« enseignement supérieur », dont on a le sentiment qu'il recouvre la gamme complète des cursus et des établissements inclus dans le terme anglais, même si la traduction littérale du terme « enseignement supérieur » donne en anglais « *higher education* ».

2. Rapports généraux

2.1 Remarques générales

12. Il sera demandé aux pays participant à l'activité de préparer un rapport général. Ce rapport a pour objet de :

- Fournir une description du contexte national et international de l'enseignement tertiaire ;
- Décrire le système national d'enseignement tertiaire ; et
- Fournir une analyse des facteurs clés intervenant sur la politique de l'enseignement tertiaire et une analyse des préoccupations centrales des pouvoirs publics dans des secteurs spécifiques.

13. Les rapports généraux devront s'inscrire dans un cadre commun. Il s'agit de faciliter l'analyse comparative et de maximiser les possibilités pour les pays de tirer parti mutuellement de leur expérience. Toutefois, le Secrétariat peut parfaitement demander un complément de matériel portant spécifiquement sur le pays concerné. Les directives qui suivent comportent à plusieurs reprises une demande de données statistiques. Mais en cours d'examen on exploitera systématiquement les collectes statistiques de l'OCDE et les pays n'auront pas à reproduire les statistiques déjà existantes. Afin d'éviter les actions redondantes, l'examen s'inspirera également du travail réalisé à l'OCDE dans le domaine (notamment des travaux du CERI sur la gestion des établissements, des examens récents des enseignements tertiaires nationaux et des travaux de la Direction des Sciences, de la Technologie et de l'Industrie).

14. Les rapports généraux sont destinés à cinq grandes catégories de publics :

- Le Secrétariat de l'OCDE, qui s'en inspirera pour préparer le rapport comparatif final tiré de l'examen ;
- Les examinateurs qui visiteront les pays (ceux dont la participation à l'activité prévoit une visite nationale). Le rapport général aidera le groupe des examinateurs à identifier les questions à poser, les mesures publiques à examiner, les personnes à rencontrer et les établissements à visiter ;
- Les personnes intéressées par les problèmes de politique de l'enseignement tertiaire au sein du pays qui rédige le rapport. Le rapport général est susceptible de concentrer l'attention, à l'échelon national, sur les problèmes clés et d'attirer l'attention sur les initiatives publiques ;
- Les autres pays participant à l'examen. Les rapports généraux peuvent contribuer à l'échange d'expériences ; et
- Les personnes intéressées par les problèmes de politique de l'enseignement tertiaire à l'échelon international et les pays ne participant pas à l'examen. Avec l'aval des pays, les rapports généraux seront affichés sur le site Web de l'OCDE, ce qui augmentera considérablement leur diffusion.

15. Les questions à aborder dans le rapport général sont centrées autour d'un certain nombre de problèmes communs en matière de politique de l'enseignement tertiaire, qui devront être traités par tous les pays. Ceci permet de donner une structure commune à l'ensemble des rapports. Les questions ne sont pas imposées et

le sens commun doit systématiquement prévaloir. Si certains points ou certaines questions sont sans objet, dites-le. Et si un point qui revêt une importance particulière pour votre pays ne figure pas dans les directives, il convient néanmoins de l'aborder. Même si nous sommes très favorables à la structuration des questions telle qu'elle est exposée au point II du présent document, vous pouvez envisager de combiner, de reformuler ou d'étoffer certaines questions pour tenir compte du contexte national. Ce qui est indispensable, c'est que les points qui ont inspiré les questions soient traités dans chacun des rapports généraux.

16. Plus l'information fournie sera complète, meilleur sera le rapport comparatif final. Si vous manquez d'information sur l'un des points figurant explicitement dans les directives, le Secrétariat apprécierait que vous l'indiquiez au lieu de 'sauter' purement et simplement la question. Prévoyez s'il vous plaît dans le matériel d'accompagnement un exemplaire des travaux de recherche ou des statistiques actualisés se rapportant à la question.

17. Pour maximiser les possibilités données aux pays de tirer des enseignements de leur expérience respective et pour rendre service aux autorités publiques du pays et au groupe des examinateurs, il importe que le rapport général soit rédigé en termes clairs et simples. Il s'agit d'aboutir à un document cohérent et formant un tout, plutôt qu'à une liste descriptive de réponses aux points et questions mentionnés dans les directives.

18. Les directives du point II indiquent le nombre de pages souhaité pour chaque chapitre du rapport. Il s'agit d'une simple indication et chacun doit se sentir libre de s'en écarter si tel ou tel point revêt davantage (ou moins) d'importance dans le cas de votre pays.

19. Certaines indications techniques sur des points tels que le formatage sont données au point III.

2.2 Procédure à suivre dans l'élaboration des rapports généraux

20. Les autorités nationales sont responsables de la préparation du rapport général. Les pays participant à l'examen doivent désigner chacun un coordinateur national. Le coordinateur national a pour attributions de gérer l'élaboration du rapport général.

21. L'autorité nationale responsable de la participation du pays à l'examen peut décider de rédiger elle-même le rapport général ou bien d'en confier la rédaction à un organisme de recherche, à un consultant ou à un groupe de consultants. Quelle que soit la décision prise, c'est au coordinateur national qu'il incombe de veiller à ce que le rapport général soit prêt dans les délais à et à ce qu'il respecte les directives.

22. Aucun organisme, ministère ou groupe ne dispose individuellement de l'information nécessaire pour élaborer le rapport général. Les coordinateurs nationaux devront donc veiller à la collaboration entre les ministères et organismes intéressés, ainsi qu'à l'intervention des groupes d'acteurs essentiels³. Le pays peut opter pour la création d'un Comité consultatif national composé des acteurs clés. Un tel comité est susceptible de jouer un rôle important en veillant à ce que le rapport reflète la diversité des perspectives. Lorsqu'un pays décide de ne pas mettre en place de comité consultatif, il conviendra de prévoir une procédure différente permettant de s'assurer que le rapport reflète de manière satisfaisante les points de vue des groupes d'acteurs concernés par l'enseignement tertiaire. L'une des tâches essentielles du coordinateur

³ Ce ne seront pas les mêmes dans tous les pays, mais devraient y figurer en principe, outre le ministère de l'Éducation, des ministères comme ceux des Finances, du Travail et de l'Industrie, de la Recherche, des Sciences et de la Technologie ; les employeurs et les syndicats ; des représentants du personnel académique ; les organisations étudiantes ; les agences en charge du financement et de l'assurance qualité ; et les organismes représentant les établissements d'enseignement.

national consistera à intégrer ces différents points de vue, de manière à soumettre au Secrétariat de l'OCDE une réponse univoque, intégrée. Il conviendra d'indiquer dans le rapport la méthode utilisée pour assurer l'implication de différentes instances dans la préparation du rapport général.

23. L'expérience acquise lors d'autres examens thématiques de l'OCDE incline à penser que l'élaboration du rapport général devrait prendre de 6 à 9 mois. Pour ceux qui participent à l'examen thématique par pays, le rapport devra être finalisé un mois avant la visite des examinateurs.

Remarque sur les périodes couvertes par les données fournies

24. A plusieurs reprises dans les directives, il est demandé aux pays de fournir des comparaisons ou des informations sur les évolutions au cours d'une certaine période. Il s'agit en général d'une période de dix ans. Les pays doivent toutefois faire preuve de flexibilité dans leur interprétation de cette durée. Dans certains cas, la situation décrite sera plus révélatrice si l'on utilise une période plus longue afin de mettre en évidence des réformes ou des changements majeurs dans les systèmes d'enseignement tertiaire, tels que l'arrivée de nouveaux types d'établissements, le début d'une forte croissance ou des modifications des modalités de financement.

Remarque générale importante sur les données

25. Il n'est **pas** demandé aux pays de recueillir de nouvelles données, d'effectuer de nouvelles recherches ou de mener de nouvelles enquêtes afin d'obtenir les données nécessaires pour compléter les rapports généraux nationaux. Ceux-ci doivent être rédigés à l'aide des meilleures données et observations **disponibles**. Le manque de données pour une question particulière peut être un révélateur important des domaines d'action sur lesquels il conviendra de se pencher à l'avenir.

II. POINTS SPECIFIQUES A ABORDER DANS LES RAPPORTS GENERAUX

Chapitre 1 : Contexte national de l'enseignement tertiaire (3 pages environ)

Ce chapitre a pour objet de décrire de manière succincte et précise les grandes évolutions politiques, démographiques, économiques, sociales et culturelles qui définissent les problèmes que doit aborder l'enseignement tertiaire. Il vous est demandé de traiter :

- Le contexte économique, social et culturel de votre pays dans la mesure où il influe sur l'enseignement tertiaire ;
- Les grandes évolutions de la population en termes d'effectifs, d'âge et de diversité culturelle dans la mesure où elles influent sur l'enseignement tertiaire ; et
- Les grandes évolutions de l'économie et du marché de l'emploi qui influent sur l'enseignement tertiaire.

Chapitre 2 : Vue d'ensemble du système de l'enseignement tertiaire (10 pages environ)

Ce chapitre a pour objet d'évoquer les grandes caractéristiques du système, ses orientations, ses tendances et les problèmes clés en matière d'action publique. Il devra fournir une grande partie des renseignements qui feront l'objet de références croisées dans les chapitres suivants. Il vous est demandé de traiter les questions suivantes ;

- Quels sont les visées et les objectifs du système de l'enseignement tertiaire ? Comment ces objectifs sont-ils arrêtés et quels sont les acteurs qui participent à leur définition ? Existe-t-il des différences entre les parties du système ? Comment s'y prend-on pour concilier des objectifs comme la recherche et l'innovation, l'enseignement, le développement local, le développement culturel, l'égalité des chances et la contribution au développement économique national et régional ? Existe-t-il des tensions au sein du système ou entre le système et ses intervenants extérieurs en ce qui concerne la pondération à donner à ces différents objectifs ? Les visées et les objectifs du système ont-ils évolué au cours des dix dernières années ?
- Quelle est globalement la taille du système (effectifs étudiants, taux de fréquentation) ? La taille du système a-t-elle évolué ces dix dernières années et quels sont les secteurs dans lesquels on a éventuellement enregistré une croissance ? (Faire figurer en annexe les tableaux détaillés)
- Quels sont les objectifs (chiffrés) assignés à la croissance du système (taille globale ; taux de fréquentation ; output en termes de qualifications et de diplômes ; distribution sectorielle) ? Ces objectifs chiffrés sont-ils en rapport avec les besoins et la demande ? Dans quelle mesure la définition des objectifs chiffrés arrêtés pour l'enseignement tertiaire prennent-ils en compte les objectifs assignés aux autres composantes du système éducatif ? Confronte-t-on la demande et les ressources disponibles au moment de fixer les objectifs chiffrés ?

- Présenter les grandes agences nationales chargées de définir la politique de l'enseignement tertiaire, de financer le système, d'en assurer la qualité, ainsi que leur mission. Décrire l'élaboration de la politique nationale.
- Décrire le cadre général de gouvernance et de réglementation qui s'applique au système, y compris les principaux textes de loi.
- Évoquer le nombre et le type d'établissement assurant un enseignement tertiaire dans votre pays, y compris la législation qui les concerne. Les établissements peuvent être notamment : publics ou privés ; à but lucratif ou non lucratif ; axés ou non sur la recherche ; à orientation professionnelle ; universitaires ; non universitaires du tertiaire, tels que les collèges polytechniques ; ou d'enseignement à distance. Le cas échéant, évoquer également leurs rapports avec les établissements post-secondaires non universitaires (par exemple, décrire la mesure dans laquelle des organismes qui ne sont pas au premier chef des établissements de l'enseignement tertiaire, proposent malgré tout ce type d'enseignement parmi leurs activités). Indiquer la distribution des établissements par taille. Décrire le mode de fréquentation (à temps plein ; à temps partiel ; en alternance ; par modules ; enseignement à distance) généralement associé aux divers types d'établissements.
- Indiquer les types de qualification proposés par le système, ainsi que les caractéristiques qui les différencient. (On fera figurer dans une annexe spéciale le nombre d'étudiants inscrits et le nombre de diplômés pour chaque catégorie de qualification ; et la distribution des effectifs des différentes filières, par type d'établissement). Existe-t-il une pression qui pousserait à modifier ces qualifications (par exemple le Processus de Bologne dans les pays européens) ?
- Quels ont été les changements majeurs intervenus dans le système au cours des dix dernières années ? Quels sont les principaux facteurs qui ont pesé sur ces changements ? Quelles évolutions de l'enseignement tertiaire ont concerné les étudiants au cours de cette période, et comment ont-elles été encouragées par les politiques ?

Chapitre 3 : Le système de l'enseignement tertiaire et le marché de l'emploi (environ 5 pages)

Ce chapitre a pour objectif d'identifier les liens entre l'enseignement tertiaire et le marché de l'emploi et les mesures publiques visant à améliorer ces liens. Il est demandé des éléments d'information sur l'existence de ce lien, sur son évolution et sur les dispositifs mis en place pour le renforcer.

- Peut-on apporter des éléments d'information sur les rapports entre le marché de l'emploi et l'offre de diplômés de l'enseignement tertiaire ? Cette information fait-elle l'objet d'une collecte régulière et systématique au niveau national ? S'en sert-on pour planifier et gérer le système ? Existe-il des éléments d'information indiquant une pénurie ou au contraire un excès de l'offre de diplômés dans certaines filières ? Comment le système réagit-il devant cette information éventuelle et les réactions au sein du système ont-elles eu pour pendant la mise en place d'un mécanisme d'ajustement au sein du marché de l'emploi ? Quelles sont les variations des perspectives d'insertion et des rémunérations en fonction du type d'établissement, de la filière et de l'obtention ou de la non obtention d'un diplôme ?
- Quels sont les rapports entre l'offre de diplômés (et la rémunération des diplômés) en provenance de l'enseignement tertiaire et l'offre de diplômés (et la rémunération correspondante) émanant d'autres secteurs d système éducatif ? Ces rapports se sont-ils modifiés au cours des dix dernières années ? (Faire figurer en Annexe les tableaux détaillés éventuels)

- La politique nationale s’efforce-t-elle d’aider les établissements à réagir de manière appropriée aux demandes du marché de l’emploi et à faire en sorte que leurs étudiants aient une bonne préparation à l’emploi et possèdent les compétences professionnelles que recherchent les employeurs (exemple : dispositif de modernisation des programmes ; liens avec des associations professionnelles ; service de placement ; service de contact avec les employeurs ; conseil de carrière) ? Comment les politiques s’efforcent-elles de concilier les exigences à court terme du marché et les compétences nécessaires pour faciliter la recherche d’un emploi à long terme ?
- Exposer les répercussions qu’entraîne un marché du travail mondial sur le système national d’enseignement tertiaire et les mesures prises par les pouvoirs publics face à ces répercussions.

Chapitre 4 : Le rôle de l’enseignement tertiaire au niveau régional (environ 5 pages)

- Dans quelle mesure les politiques nationales d’enseignement supérieur ont-elles une dimension régionale ? La réponse à cette question peut prendre en compte les thèmes suivants :
 - Les considérations liées au développement régional (sur les plans économique, social et culturel) jouent-elles un rôle prépondérant dans les décisions concernant l’emplacement de nouveaux établissements ?
 - Les dispositions en matière de financement ont-elles été modifiées pour récompenser l’implication des établissements ou pour leur permettre de s’impliquer au niveau régional ?
 - Les pouvoirs publics imposent-ils systématiquement aux établissements de s’impliquer au niveau régional ?
 - Quelles initiatives ont été prises par les pouvoirs publics pour favoriser et promouvoir la collaboration régionale entre les établissements d’enseignement tertiaire, l’industrie, l’État et la société civile ? Qui ont été les moteurs de ces initiatives ?
- Dans quelle mesure ces considérations entraînent-elles des disparités d’impact sur les différentes catégories d’établissements d’enseignement tertiaire ?
- L’accentuation du rôle régional des établissements d’enseignement tertiaire engendre-t-elle des tensions ? Par exemple, existe-t-il un conflit dans l’enseignement tertiaire entre l’engagement sur le plan régional et la recherche de la qualité et de la compétitivité à l’échelon international ? Considère-t-on généralement l’enseignement supérieur trop centralisé ou trop dispersé et fragmenté sur le plan géographique ?
- De quelles politiques dispose-t-on pour aider les établissements d’enseignement tertiaire à prendre en compte et à tenter de définir les impératifs économiques et les exigences du marché du travail de leur région (notamment à jouer un rôle dans le développement industriel, l’innovation, le transfert de connaissances et la recherche au niveau régional) ?

Chapitre 5 : Rôle de l’enseignement tertiaire en matière de recherche et d’innovation (environ 10 pages)

Ce chapitre vise à fournir une information sur le rôle de l’enseignement tertiaire en matière de recherche et d’innovation, et sur les dispositifs ou mesures auxquels les pouvoirs publics font appel pour soutenir et renforcer ce rôle.

- Comment l'activité de recherche et l'activité d'enseignement s'équilibrent-elles (en temps de personnel, en dépenses) dans l'ensemble du secteur de l'enseignement tertiaire et entre les différentes parties du secteur ? Le dosage varie-t-il en fonction du type d'établissement et d'un établissement à l'autre ? Et si oui, pour quelle raison ?
- D'où proviennent principalement les crédits de recherche dans l'enseignement tertiaire ? Comment se répartissent les fonds publics et les fonds privés ?
- Quelles sont les méthodes et les mesures mises en œuvre pour allouer des crédits de recherche à l'enseignement supérieur en tant que secteur et aux chercheurs individuels ? Quel rôle l'action publique joue-t-elle le cas échéant dans la détermination des priorités de la recherche ? L'intervention publique cherche-t-elle à encourager un type particulier de recherche ou d'approche de la recherche (notamment la recherche orientée vers le développement régional, la recherche théorique, la recherche en partenariat avec l'industrie ?)
- Quelles sont les méthodes utilisées pour évaluer le niveau et l'efficacité de la recherche menée dans le secteur tertiaire ? Existe-t-il le cas échéant un lien entre ces méthodes et l'allocation des crédits de recherche ?
- Quelles sont les mesures prises pour réglementer ou infléchir la concurrence entre l'enseignement tertiaire et les autres établissements (entreprises publiques ou privées, organismes publics de recherche hors secteur tertiaire) pour l'attribution des crédits publics de la recherche ? Comment la répartition des crédits entre ces différents types d'organisations est-elle déterminée ?
- Quels sont les changements intervenus au cours de la décennie écoulée en ce qui concerne le niveau du financement de la recherche, l'origine des crédits, l'effort consenti en faveur de la recherche, la méthode d'allocation des crédits ou les méthodes d'évaluation de la qualité dans l'activité de recherche de l'enseignement tertiaire ? (Fournir le cas échéant des données détaillées en Annexe).
- Existe-t-il un dispositif politique ou financier destiné à encourager la recherche en collaboration entre l'enseignement tertiaire et l'industrie ou les échanges de collaborateurs entre les deux ?
- Décrire de quelle façon les établissements d'enseignement tertiaire contribuent à la promotion de l'innovation et du transfert de connaissances entre les chercheurs et l'industrie (aussi bien les grandes entreprises que les PME). Existe-t-il des politiques nationales visant à encourager les établissements d'enseignement tertiaire à remplir cette fonction ? Des dispositifs spécifiques ont-ils été mis en place au sein de ces établissements ou entre eux afin de promouvoir ce rôle ?
- Le cadre juridique national régissant les droits de propriété intellectuelle favorise-t-il le rôle des établissements d'enseignement tertiaire dans la recherche et l'innovation (y compris les partenariats avec l'industrie portant sur la recherche et l'innovation) ? Si tel n'est pas le cas, quels sont les problèmes et difficultés spécifiques rencontrés ?

Chapitre 6 : L'égalité des chances dans et par l'enseignement tertiaire (environ 10 pages)

Ce chapitre a pour objet d'identifier les mesures permettant à l'enseignement tertiaire de contribuer à la réalisation des objectifs nationaux en matière d'égalité des chances et de fournir des éléments montrant le lien entre le système et l'objectif d'égalité des chances.

- Décrire la composition du public étudiant en fonction de facteurs tels que l'âge, le sexe, le milieu socioculturel et l'appartenance ethnique. Comment le taux de fréquentation et de réussite au diplôme varient-ils par rapport à ces facteurs ? Quels sont les changements intervenus dans le public étudiant au cours des dix dernières années ? Quels sont les rapports entre l'expansion du système et la composition du public étudiant ? (Joindre des tableaux détaillés en Annexe. Fournir si possible des données sur la composition socio-économique des effectifs inscrits et des effectifs diplômés, par niveau CITE et par type d'établissement).
- Existe-t-il à l'échelon central des mesures ou des dispositifs destinés à encourager le système à progresser sur la voie de l'égalité des chances et quels sont leurs rapports avec le marché de l'emploi national et avec la politique sociale ? Comment et à quel niveau ces mesures sont-elles mises en oeuvre ? Décrire les mesures et objectifs chiffrés éventuels intéressant des groupes particuliers tels que les étudiants issus de familles à bas revenu, les régions pauvres, les adultes, les femmes, les minorités ethniques ou les handicapés. Quelles ont été les initiatives prises ces dix dernières années pour améliorer l'apport du système à l'égalité des chances ?
- Décrire le cas échéant les dispositifs ou principes directeurs affectant la sélection des étudiants à l'entrée. Les diplômés du deuxième cycle secondaire ont-ils automatiquement accès à une formation tertiaire ou bien existe-t-il un processus de sélection ? Les procédures de sélection diffèrent-elles selon les secteurs ? Des procédures et des critères de sélection particuliers sont-ils prévus pour des groupes particuliers tels que les étudiants issus de familles à bas revenu ou d'établissements scolaires spéciaux, les membres des minorités ethniques et les adultes ?
- Discuter l'incidence des méthodes actuelles de financement (notamment des frais de scolarité, des frais annexes et des frais de subsistance) sur l'égalité. Existe-t-il un dispositif particulier pour aider certains étudiants ou certaines catégories à assumer ces frais ?
- Quelles sont au niveau national les données mettant en évidence la contribution de l'enseignement tertiaire à la mobilité sociale, par exemple à la mobilité des groupes ethniques et de leurs enfants ou à la mobilité économique d'une génération à l'autre ?

Chapitre 7 : La dotation en ressources (environ 10 pages)

Ce chapitre a pour objet d'identifier les problèmes majeurs posés par la dotation en personnel et en ressources et de décrire les mesures et les dispositifs mis en place pour les traiter N.B. : sur les questions de personnel et de financement, prévoir un traitement distinct pour l'enseignement et pour la recherche.

7.1 Personnel

- Le système rencontre-t-il actuellement des difficultés pour assurer une offre satisfaisante de personnel académique ? Si oui, quelles sont les mesures prises pour y faire face ? Ces problèmes sont-ils susceptibles de se présenter à nouveau ? Si oui, quelles mesures envisage-t-on pour y faire face ? En abordant ce point, vous pouvez songer le cas échéant à évoquer la méthode de détermination des rémunérations et le rôle éventuel de l'action publique dans ce processus. Quels sont de manière générale les critères de sélection du personnel académique ? Vous êtes prié de mentionner les différences éventuelles de critères d'un secteur du système à l'autre.
- Décrire les critères d'avancement du personnel académique dans l'ensemble du secteur et dans ses composantes. Quelle importance accorde-t-on respectivement à l'enseignement, à la recherche, aux relations avec l'industrie et à l'action communautaire dans la décision de promotion ?

- Quels sont les mesures et les dispositifs mis en place pour améliorer la qualité du personnel : dans l'enseignement ; dans la recherche ; et dans les fonctions d'administration et de direction ?

7.2 Financement

- Décrire les dispositifs (subventions directes, droits et cotisations perçus sur les étudiants, recettes provenant d'une activité à temps partiel, prêts, prêts assujettis à des conditions de revenu, déductions fiscales, recettes provenant de brevets, de l'exportation de prestations de formation, recettes provenant de dotations) actuellement utilisés pour financer l'enseignement tertiaire. Dans cette description, dresser un état séparé de la contribution 1) des pouvoirs publics 2) des étudiants et de leur famille 3) des employeurs 4) des marchés de capitaux privés 5) d'autres sources au financement 1) des frais d'études 2) des frais de subsistance des étudiants et des coûts annexes tels que l'achat de manuels et de matériel pédagogique ; et 3) des dépenses d'équipement. Comment la répartition de ces contributions a-t-elle évolué au cours de la dernière décennie ?
- Décrire le dispositif utilisé pour l'allocation des crédits publics aux établissements et les conditions auxquelles sont assujettis ces crédits. Indiquer le cas échéant le lien entre la méthode de financement et les résultats de l'assurance qualité. Décrire les écarts de coût entre les différentes parties du système et expliquer leur existence. Quelle a été l'évolution des coûts unitaires ces dernières années dans les différents secteurs et comment cette évolution s'explique-t-elle ?
- Décrire dans le détail les changements apportés aux méthodes de financement au cours des dix dernières années, ainsi que l'évolution de la contribution des différentes sources au financement global de l'enseignement tertiaire. Évoquer l'incidence de l'expansion du système sur les méthodes de financement.
- Aborder les problèmes et les pressions éventuelles que connaît actuellement le financement et décrire les options politiques envisagées pour résoudre ces problèmes.
- Décrire le traitement fiscal des dépenses au titre de l'enseignement tertiaire réalisées par les particuliers et les entreprises privées.
- Quelle est l'incidence du profil de rémunération des diplômés dans leur carrière active, par rapport à celui des diplômés d'autres paliers du système, sur le mode de financement de l'enseignement tertiaire de votre pays ?

Chapitre 8 : Planification, gouvernance et réglementation du système (environ 10 pages)

Ce chapitre a pour objet de montrer comment se déterminent la taille, la forme et la structure de l'ensemble du système, comment le système est gouverné et réglementé, et de décrire les mesures prises par les pouvoirs publics pour assurer des liens efficaces entre ses différentes parties. Dans la discussion, il vous est demandé de mettre en évidence les différences entre l'enseignement et la recherche du point de vue de la gouvernance et de la réglementation.

- Quelle est la répartition des compétences entre les ministères centraux, les organismes indépendants et les établissements sur des dossiers tels que la mission et la vocation des établissements ; le contenu des programmes ; le profil des enseignements à proposer ; les priorités de la recherche ; le recrutement du personnel et les conditions de travail ; l'allocation des ressources ; le dispositif de collation des degrés et les grands projets d'équipement (extension ou rénovation des établissements existants et création d'établissements) ? Cette répartition des compétences a-t-elle évolué ces dix dernières années ? Comment l'autonomie des établissements

se concilie-t-elle avec la transparence ? Dans quelle mesure la politique nationale en place cherche-t-elle à encourager l'autonomie des établissements et à limiter l'intervention des pouvoirs publics ?

- Décrire les méthodes utilisées pour hiérarchiser les priorités par rapport aux projets d'expansion du système au cours des dix dernières années. La planification de l'expansion a-t-elle tenu compte d'objectifs chiffrés précis en terme de croissance globale ou de croissance de certains secteurs (types d'établissements, niveaux de qualification, domaines d'étude, régions géographiques) ? Ou bien la croissance est-elle dans une large mesure due aux demandes des collectivités et aux choix des étudiants, sans guère d'intervention des pouvoirs publics ?
- Existe-t-il une législation ou une réglementation nationales précisant la nature, la composition et les modes opératoires des instances de gestion des établissements ? Quel est le rôle de groupes tels que les étudiants, les diplômés, les employeurs et les membres de la communauté dans la gestion des établissements ?
- Sur quels instruments s'appuie-t-on à l'échelon central pour améliorer la gestion des établissements : objectifs de performance chiffrés par exemple ou allocation de ressources en fonction de la performance ?
- Comment s'y prend-on pour renforcer les liens entre les établissements et dans quelle mesure cette action s'appuie-t-elle sur des dispositifs tels que : différents schémas de transition ou de transfert d'un établissement à l'autre ; capacité d'intervention des étudiants sur les programmes et les établissements ; disponibilité de l'information pour les étudiants au sein du système ; utilisation relative d'établissements spécialisés ou d'établissements polyvalents ? Résumer l'information existante sur l'importance des transferts et des liens, notamment sur les mouvements d'étudiants entre les programmes et les établissements (en Annexe le cas échéant).
- Quels problèmes voit-on surgir lorsqu'on cherche à maintenir la diversité de l'enseignement tertiaire ? Les établissements non universitaires subissent-ils par exemple une pression évidente les poussant à rivaliser avec les universités dans des domaines tels que le profil de recherche, le niveau des qualifications proposées ou les qualifications du personnel ? Et quelle est la réaction à cette pression ?

Liens entre les systèmes

- Décrire la nature des liens entre les établissements d'enseignement tertiaire d'un côté et de l'autre d'autres formules de formation telles que l'éducation des adultes, la formation continue, les formations professionnelles courtes, les cours de rattrapage (pour les bénéficiaires de l'aide sociale) ou la formation en entreprise. Dans quelle mesure les établissements d'enseignement tertiaire délivrent-ils directement ces autres formes d'enseignement et de formation ; les politiques nationales les encouragent-elles dans cette voie ?
- Comment ont évolué les relations entre l'enseignement tertiaire et l'enseignement secondaire supérieur ces dernières années ? Jusqu'à quel point cette évolution a-t-elle été le résultat de politiques spécifiques (parmi les exemples, il est possible de citer les changements des cursus scolaires, tels que l'introduction de programmes destinés à mieux préparer les étudiants de l'enseignement secondaire supérieur à l'enseignement tertiaire, l'introduction dans les établissements d'enseignement tertiaire de programmes de rattrapage pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur, ou l'organisation dans les établissements d'enseignement

secondaire de cours de niveau avancé permettant d'obtenir des points capitalisables pour un enseignement tertiaire) ?

- Fournir une information détaillée sur les mesures publiques ou la législation nationales éventuelles permettant d'encourager 1) le transfert d'unités entre filières au sein du même établissement ou d'un établissement à l'autre, soit au même niveau, soit en changeant de niveau ; et 2) la reconnaissance des acquis de formation antérieurs pour l'admission dans une filière ou pour les unités de valeur obtenues dans le cadre d'une formation qualifiante ;
- Dispose-t-on de données sur l'utilisation réelle par les établissements du système des unités transférables et de la reconnaissance des acquis de formation antérieur au moment de l'admission des étudiants et de l'octroi d'unités de valeur dans le cadre d'une qualification, ainsi que sur la proportion d'étudiants qui bénéficient de ce dispositif ? (Le détail des données peut être placé en Annexe).
- Comment les étudiants trouvent-ils accès à l'information sur les formules de formation existant dans l'enseignement tertiaire, y compris l'information sur les possibilités de transfert d'un programme ou d'un établissement à l'autre ? Quel est le rôle des pouvoirs publics, comparé à celui des établissements, dans la collecte et la structuration de ce type d'information ?

Chapitre 9 : Assurer et améliorer la qualité de l'enseignement tertiaire (environ 5 pages)

Ce chapitre a pour objet de décrire les dispositifs et les mesures auxquels on a recours pour garantir la qualité du système.

- Quels sont les dispositifs et les critères auxquels on a recours pour évaluer et assurer la qualité du système ? Décrire les instances ou organismes essentiels (nationaux et internationaux) intervenant dans le processus : leur régime de propriété, leur champ d'activité, leur financement et leur réglementation. Évoquer dans un développement distinct les méthodes utilisées pour évaluer la qualité de la recherche et celle de l'enseignement. Dire comment la perspective des étudiants et des diplômés s'insère dans l'évaluation de la qualité. Existe-t-il un dispositif visant à assurer la comparabilité internationale de l'assurance qualité ? Quel lien existe-t-il entre les méthodes de financement de l'enseignement tertiaire et la mesure de la qualité ?
- Décrire les politiques, les programmes et les agences qui ont été instaurés pour améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans l'enseignement tertiaire. La qualité de l'enseignement et de l'apprentissage est-elle surveillée régulièrement, et si oui, de quelle manière ?
- Dans la pratique, à quel public sont destinées les données sur la qualité du système (étudiants, futurs étudiants, gestionnaires d'établissements, personnel académique, décideurs, bailleurs de fonds, employeurs des diplômés, utilisateurs de la recherche) et comment cette information est-elle mise à leur disposition ?
- Quelles difficultés spécifiques représente l'existence d'établissements privés d'enseignement tertiaire pour les mécanismes d'assurance de la qualité : à titre d'exemple, les mécanismes et processus utilisés sont-ils les mêmes dans les établissements publics et privés ?
- Quelles sont les données dont on dispose sur les rapports entre l'input (étudiants par exemple) et l'output (taux de succès au diplôme par exemple) ? Comment ces rapports ont-ils évolué au cours des dix dernières années ? Existe-t-il des écarts dans le taux de réussite au diplôme selon le type d'établissement, le type d'enseignement ou le type d'étudiant ? (Donner les détails en Annexe le

cas échéant). L'expansion du système a-t-elle eu une incidence sur la qualité, et dans ce cas quelle a été la réaction de la puissance publique ?

Chapitre 10 : L'internationalisation et la mondialisation de l'enseignement tertiaire (environ 5 pages)

Ce chapitre a pour objet d'identifier l'incidence de l'internationalisation sur l'enseignement tertiaire, ainsi que les mesures prises pour l'encourager ou y faire face.

- Décrire l'incidence de l'internationalisation et de la mondialisation sur le système et sur la politique nationale : par exemple sur la politique des échanges d'étudiants ou d'enseignants, la remise de diplômes communs, l'exportation d'enseignement, le contenu des programmes ou la promotion de programmes conjoints associant des établissements d'autres pays. Quels sont les objectifs, les avantages et les coûts que l'on considère comme associés à cette internationalisation ? A quelle logique l'internationalisation obéit-elle ?
- Existe-t-il des mesures publiques visant à encourager les établissements de votre pays à pratiquer les échanges internationaux d'étudiants ou le marketing international de prestations de formation ? Quel est le dispositif éventuellement mis en place pour les y encourager ?
- Quels sont sur le plan de l'action publique les problèmes majeurs (financement, assurance qualité, perte de personnel, incidence sur le reste du système, concurrence d'établissements étrangers pour le recrutement d'étudiants) engendrés par l'incidence de la mondialisation et de l'internationalisation sur le système ?

Chapitre 11 : Conclusion (environ 3 pages)

Ce chapitre a pour objet de permettre aux auteurs du rapport de donner une évaluation ensemble de la politique de l'enseignement tertiaire, de livrer leurs observations sur les évolutions et les inflexions de l'action publique et d'évoquer la manière dont ils voient l'avenir dans ce domaine. Il est demandé d'aborder les points suivants ;

- Quelles sont les forces et les faiblesses majeures de l'action publique en direction de l'enseignement tertiaire ?
- Quelles sont les évolutions et les modifications à escompter dans l'action publique, à court et à long termes, et quelles en sont les priorités majeures dans le domaine de l'enseignement tertiaire ?
- Comment a-t-on, le cas échéant, utilisé des outils systémiques tels que le scénario pour faire apparaître d'autres solutions envisageables pour l'avenir et pour tenir compte de ces options dans l'orientation de l'action publique ?

III. DIRECTIVES PRATIQUES POUR LA REDACTION DES RAPPORTS GENERAUX

Langue

1. Le rapport général devra être remis au Secrétariat de l'OCDE en anglais ou en français.

Longueur

2. Les textes des chapitres 1-10 du rapport général auront une longueur d'environ 80 pages, avec interligne simple. Les compléments peuvent figurer en Annexe ou être intégrés au texte sous forme de tableaux, de graphiques, de diagrammes et d'extraits d'autres documents.

Contenu

3. Outre les chapitres 1-10, nous vous suggérons d'inclure dans votre rapport général : un sommaire ; une liste des tableaux et figures ; une liste des acronymes ; un glossaire ; une liste de références ; et une série d'annexes.

Format

4. Pour garantir l'homogénéité de la présentation et la facilité d'utilisation, nous apprécierions que vous respectiez les directives suivantes :

- Caractère Times 11 ;
- Interligne simple ;
- Pages de format A4 ;
- Numérotation des pages (bas de page, centré) ;
- Titres de partie/chapitre de niveau 1 en **MAJUSCULES GRASSES** (centrés) ;
- Titres de sous-chapitre de niveau 2 : **minuscules grasses** (justifiés à gauche) ;
- Titres de niveau 3 : ***Minuscules en gras et en italiques*** (justifiés à gauche) ;
- Titres de niveau 4 : *minuscules en italiques* (justifiés à gauche) ;
- Titres de niveau 5 : minuscules normales (justifiés à gauche) ;
- Texte normal, interligne simple dans les paragraphes ; espace entre les paragraphes ;
- Les paragraphes doivent être numérotés dans leur ordre d'apparition sur l'ensemble du document (1,2,3 etc.) ; retrait après le numéro de paragraphe ;

- Les listes doivent être en retrait ; les points de la liste marqués par une puce ou un chiffre ;
- Les tableaux et figures doivent être dans la mesure du possible saisis sous Excel ou sous Word. Prévoir un titre, une source et le cas échéant une note. Vous êtes priés d’insérer les tableaux et figures sous forme « d’images » et non d’éléments surajoutés au texte. La numérotation des tableaux et figures doit respecter la numérotation des chapitres correspondants. La première figure du chapitre 3 sera ainsi numérotée 3.1, la seconde 3.2, etc ;
- Les photos insérées dans le texte sous forme de .gif ou de bitmaps, devront avoir une résolution de 300 dpi dans le format d’impression pour assurer la qualité de l’image ;
- Les références éventuelles sont à mettre entre parenthèses, avec indication de l’auteur et de la date. Exemple (Smith, 2004) ;
- Vous êtes prié d’utiliser le symbole « % », et non « pour cent ».

5. Le rapport général devra être remis en format électronique, de préférence sous Word, de manière à pouvoir être placé sur le site Web de l’OCDE.

6. Dans la rédaction du rapport général, vous êtes priés de donner systématiquement les sources : texte de loi, convention officielle, article de recherche, examen de la littérature, enquête, évaluation, publication, données administratives, etc. Joindre dans la mesure du possible une copie des documents essentiels, de préférence en anglais ou en français. Les pays doivent profiter de l’occasion pour faire figurer des extraits de documents essentiels, soit dans le corps du texte, soit en annexe.

Remarques générales sur les sources

7. Lorsque les données font défaut, prière de l’indiquer, car nous souhaiterions identifier les priorités pour les collectes et les recherches futures.

8. À côté données statistiques, des bases de données et des documents officiels, il serait bon que les rapports généraux exploitent les études de la recherche nationale, qu’elles soient qualitatives ou quantitatives. Dans le processus de rédaction, les pays peuvent fonder une partie de leur contribution sur l’apport de leurs propres chercheurs.

IV. PROCEDURES ET METHODOLOGIE DE L'EXAMEN

Coopération internationale

1. Une approche fondée sur la coopération entre les pays, ainsi qu'entre les pays et le Secrétariat, donne aux pays la possibilité de mieux se connaître en comparant leur expérience avec celle d'autres pays. Elle permet également d'accumuler des informations internationales sur l'incidence des réformes publique et sur les conditions de leur mise en œuvre.
2. Néanmoins, la comparaison n'est pas chose aisée. Il existe des écarts notables d'un pays à l'autre par rapport au contexte national et à la politique nationale de l'enseignement tertiaire. Ces écarts sont liés aux traditions historiques, aux structures sociales et à la situation économique. Les mesures publiques qui donnent des résultats dans un pays ne sont pas automatiquement transférables au-delà des frontières. L'examen s'efforcera de prendre en compte le rôle du contexte national dans la mise en oeuvre et l'incidence des mesures publiques.

Deux volets complémentaires

3. L'examen comprendra deux volets : un volet analytique, qui sera dans une large mesure un travail de bureau ; et un volet de visites dans les pays par des groupes d'experts. Le volet analytique fera appel à toute une série d'éléments mettant en évidence le contexte de la politique de l'enseignement tertiaire dans les pays de l'OCDE, les facteurs qui déterminent les mesures publiques et les réactions des pouvoirs publics à ces facteurs. Au nombre de ces éléments figurent les rapports généraux par pays, les contributions demandées par les examinateurs, les statistiques de l'OCDE et la littérature de recherche sur l'enseignement tertiaire. Les pays participant à l'examen interviendront tous sur le volet analytique.
4. Les pays sont libres d'ajouter au volet analytique l'accueil national de visiteurs. Les visites nationales fourniront une analyse en profondeur du contexte, les facteurs clés et les grandes mesures politiques des pays participants. Elles se traduiront pour les pays d'accueil par une Note par pays, rédigée après la visite nationale, qui analysera les problèmes essentiels demandant à être traités et proposera une série de recommandations sur la manière de les aborder.
5. L'expérience acquise par le biais des récents examens thématiques de l'OCDE montre que lorsque les pays participent uniquement au volet analytique il est souvent difficile pour le Secrétariat de se faire une idée vraiment précise du contexte national, des préoccupations centrales des pouvoirs publics ou des initiatives publiques récentes. Il peut alors se faire que les pays ne soient pas présentés de manière aussi complète qu'ils auraient pu l'être dans le rapport comparatif final concluant l'examen thématique. Pour tenter de minimiser ce problème dans l'examen de l'enseignement tertiaire, on se propose de prendre un certain nombre d'initiatives efficaces visant à mieux intégrer dans le contexte national le matériel fourni dans les rapports généraux et à donner au Secrétariat une image plus large des principaux problèmes nationaux. Il s'agit de conférences par téléphone ou par vidéo avec des personnalités ou des groupes importants, ainsi qu'une courte visite (2-3 jours) d'un ou deux membres du Secrétariat pour rencontrer les principaux acteurs ou parties prenantes. (Le coût de ces visites est inclus dans le chiffre déjà annoncé aux pays participants).

Visites dans les pays

6. Un groupe de cinq examinateurs au plus (au sein duquel figurera systématiquement au moins un membre du Secrétariat) analysera le rapport général et ses annexes et réalisera ensuite une étude de cas fouillée au cours d'une visite d'une dizaine de jours. Les examinateurs seront choisis en concertation avec les autorités du pays de manière à s'assurer que les examinateurs aient l'expérience correspondant aux problèmes centraux du pays. La visite du groupe complet d'examineurs sera précédée d'une visite préalable de deux à trois jours effectuée par un membre du Secrétariat. On suggère de programmer cette visite au moment de la préparation du rapport général. Cette visite préalable a pour objectif de permettre au membre du Secrétariat responsable des contacts avec le pays concerné de rencontrer la commission nationale de pilotage, de discuter le programme de la visite d'examen et d'évoquer l'état d'avancement du rapport général.

7. La visite d'étude, organisée par les autorités du pays en concertation avec le Secrétariat, a pour objet de donner au groupe d'examineurs une variété de perspectives sur la politique de l'enseignement tertiaire. Il devra être prévu, dans la mesure du possible, des rencontres avec des responsables de haut niveau dans les principaux ministères, établissements, organismes de financement et d'assurance qualité, organismes représentatifs des établissements, groupes représentant le personnel académique, les employeurs et les organisations syndicales et chercheurs disposant d'une expertise spécifique en matière d'enseignement tertiaire. Il ne s'agit pas de dresser un tableau d'ensemble des problèmes, mais bien d'accumuler les informations et les réflexions indispensables pour nourrir l'analyse et les recommandations.

8. Après la visite, le groupe des examinateurs rédigera une brève Note par pays (30-40 pages environ) donnant, du point de vue international, ses réflexions sur les problèmes et les mesures spécifiques intéressant l'enseignement tertiaire du pays concerné.

9. L'organisation de la visite nationale et la rédaction de la Note par pays devraient normalement prendre entre trois et six mois.

Coordinateur national

10. Chaque pays participant désignera un coordinateur national. Il sera responsable :

- De la communication avec le Secrétariat à propos de l'examen ;
- De la communication avec le pays à propos de l'examen ;
- Du respect des délais dans la rédaction du rapport général ;
- De la liaison avec le Secrétariat pour l'organisation de la visite des examinateurs (pour les pays qui organisent une visite) ;
- De la participation aux rencontres et ateliers internationaux liés à l'examen ;
- De la coordination de l'information en retour fournie par le pays sur les documents provisoires produits à l'occasion de l'examen ; et
- Du soutien des actions de diffusion liées à l'examen.

11. Le coordinateur national devrait normalement être choisi au sein du ministère de l'Éducation et être de préférence très impliqué dans l'élaboration de la politique de l'enseignement tertiaire. On estime sa charge

de travail à une vingtaine de jours ouvrables par an, avec éventuellement cinq à dix jours supplémentaires pour organiser l'arrivée des examinateurs extérieurs, dans les pays qui prévoient cette visite.

Comité consultatif national

12. Les pays doivent envisager de créer un comité consultatif national pour soutenir l'intervention du coordinateur national, contrôler la rédaction du rapport général et de manière plus générale apporter une aide à l'examen. Ce comité pourrait être composé des principales parties prenantes de l'enseignement tertiaire, ainsi que de responsables rompus à la collaboration avec l'OCDE. La note 3 au bas de la page 5 du présent document présente quelques suggestions quant aux personnalités à inclure.

13. Si un pays décide de ne pas créer de comité consultatif, il conviendra de veiller à la mise en place d'un dispositif garantissant que le rapport général aborde bien l'ensemble des problèmes et qu'il reflète correctement les points de vue des différentes parties prenantes.

Ateliers et diffusion

14. Des réunions de coordinateurs nationaux seront organisées à intervalle de six mois environ durant l'examen. Les pays participants seront invités à accueillir ces réunions, qui leur donneront à eux la possibilité de partager les acquis de l'examen et aux pays participants de partager dans le pays d'accueil les mesures publiques intéressant l'enseignement tertiaire.

15. Pour qu'il y ait échange d'enseignements et d'expériences parmi les pays participants, il est proposé d'organiser durant l'examen des ateliers dans deux ou trois pays. Ces ateliers pourraient être liés aux réunions des coordinateurs nationaux (avant ou après). On pourrait choisir pour ces ateliers une série de points tirés du rapport général (financement, assurance qualité, égalité des chances, avenir de l'enseignement tertiaire par exemple) qui seraient soumis à un examen international complet. Les participants seraient invités à présenter une analyse des problèmes dans leur propre pays et l'incidence des mesures publiques. Il serait souhaitable que chaque pays vienne avec une petite délégation afin de réduire le nombre de protagonistes. Ces ateliers donneraient par ailleurs l'occasion aux pays participants de partager les points de vue et les idées apparaissant lors de l'élaboration des parties correspondantes dans les rapports nationaux. Les présentations par pays mises à part, des experts internationaux et des acteurs importants seraient invités à apporter leur contribution au débat.

16. Par ailleurs, les pays participant à l'examen sont encouragés à organiser à l'échelon national des ateliers, des conférences et des séminaires pour discuter et diffuser leur rapport général et leur Note par pays. Le Secrétariat de l'OCDE devrait normalement y participer.

17. En cours d'examen, le Secrétariat va rédiger en concertation avec les pays participants un plan pour la diffusion des manifestations et des activités liées au rapport comparatif final.

Commande de contributions

18. L'examen s'enrichira de contributions spéciales ayant fait l'objet d'une commande qui apporteront des points de vue neufs et fourniront des analyses nouvelles sur des thèmes spécifiques. On devrait pouvoir envisager quatre contributions environ. Certaines de ces contributions pourraient s'associer aux travaux sur l'enseignement déjà en chantier à l'OCDE ou dans d'autres organisations internationales. Les commandes pourraient porter sur les points suivants :

- i. Financement de l'enseignement tertiaire : modèles émergents et problèmes ;
- ii. L'assurance qualité dans l'enseignement tertiaire ;

- iii. Modèles de gouvernance systémique dans les pays de l'OCDE ;
- iv. L'offre et la demande de diplômés : tendances de la variation du revenu selon la qualification dans les pays de l'OCDE ;
- v. Lier l'enseignement tertiaire avec l'innovation et l'augmentation de la productivité ;
- vi. Objectifs chiffrés et action publique en matière d'égalité ; incidence sur la qualité.

Documents produits

19. L'examen va produire une série de documents. Ces documents sont les suivants : rapports généraux par pays ; Notes par pays (pour les pays qui accueillent une visite nationale) ; bulletins réguliers ; contributions ayant fait l'objet d'une commande ; et rapport comparatif final. Les principaux documents seront accessibles sur le site Web des examens.

Calendrier

20. À titre d'orientation, il est proposé pour l'activité le calendrier suivant. Il s'agit pour l'instant d'un calendrier indicatif, car il est impossible de finaliser avant de connaître le nombre de pays participant à chaque volet de l'activité. Par ailleurs, il conviendra de prévoir une discussion avec chaque pays pour voir ses besoins particuliers.

Mai – juillet 2004

Les pays confirment leur intérêt pour une participation au volet analytique et au volet de l'examen thématique par pays ; désignent un coordinateur national et commencent à travailler sur leur rapport général.

Septembre – décembre 2004

Commande de rapports aux experts consultants.

Calendrier des visites de pays, des réunions des coordinateurs nationaux et des ateliers négocié entre le Secrétariat et les pays participants.

Janvier/février 2005

Réunion des coordinateurs nationaux en vue d'apprécier l'état d'avancement du rapport général et de discuter de la suite ; un pays accueille l'Atelier 1.

Février 2005 - avril 2006

Visites dans les pays.

Octobre 2005

Présentation au Comité de l'Éducation du rapport sur l'état d'avancement des travaux.

Novembre 2005

Réunion des coordinateurs nationaux en vue d'apprécier l'état d'avancement du rapport général et de discuter de la suite ; un pays accueille l'Atelier 2.

Janvier-juin 2006

Un pays accueille l'Atelier 3 pour aborder les principaux problèmes, discuter certaines des contributions commandées sur ces points et évoquer les implications en termes d'action publique et les enseignements tirés de l'expérience des pays. Poursuite des visites dans les pays.

Mars 2006

Présentation au Comité de l'Éducation du rapport d'étape et du cadre envisagé pour le rapport final.

Octobre 2006

Présentation au Comité de l'Éducation des projets de rapport de synthèse.

Planification des actions de diffusion.

Mars 2007

Présentation au Comité de l'Éducation du rapport de synthèse final.

Lancement des actions de diffusion.

Actions immédiates

21. Dans les quelques mois qui viennent, il est prévu pour l'activité les étapes suivantes :

- Les pays confirment leur intention de participer à l'examen et disent sur quel volet ils comptent intervenir.
- Les pays participants nomment un coordinateur national
- Les pays participants créent (s'ils le souhaitent) un comité consultatif national
- Les pays participants entament la rédaction du rapport général
- Le Secrétariat confirme les coûts et le calendrier
- Le Secrétariat commande les contributions prévues
- Le Secrétariat identifie les examinateurs extérieurs éventuels en concertation avec les pays
- Convocation du premier atelier accueilli par un pays.